

Réunion du Conseil Municipal du 21 février 2019

Le vingt-et-un du mois de février deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON
Absent excusé : Pierre DENIS

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

Avant la réunion, le conseil a visité la nouvelle salle des fêtes.

DEVIS MAITRISE ŒUVRE AMENAGEMENT RD 59 - Délibération 1902001 :

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de la route de Rozier à l'entrée du village (plateaux traversants et feux).

Il présente le devis de maîtrise d'œuvre de Christophe Pigeon pour la réalisation d'un avant-projet, esquisse définitive, métré de travaux, consultation des entreprises et suivi de l'exécution des travaux, pour un montant de 5130 € HT.

Il convient de lancer une procédure de marché public pour la consultation des entreprises, sous forme de MAPA. Ces travaux feront l'objet des lots 1 et 2 dans l'appel d'offres intitulé « Aménagement du bourg RD59 ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, 14 voix pour, autorise le Maire à signer le devis de la SCP Pigeon-Toinon pour 5 130 € HT et à lancer l'appel d'offres.

SUBVENTION AMENDES DE POLICE - Délibération 1902002 :

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Département de la Loire dans le cadre des amendes de police pour les travaux de sécurisation de la RD 59. Il demandera l'autorisation de commencer les travaux par anticipation.

La subvention est plafonnée à 25 000 € et ne concerne que les feux et les plateaux traversants dont l'estimation s'élève à 42 337.70 € HT.

Le conseil municipal, 15 voix pour, autorise le Maire à demander une subvention amendes de police et à commencer les travaux avant l'accord de subvention.

REFECTION EAUX USEES ROUTE DE ROZIER : DEVIS MAITRISE ŒUVRE - LANCEMENT APPEL D'OFFRES ET DEMANDE DE SUBVENTION – Délibération 1902003 :

Après l'analyse de l'inspection vidéo du réseau d'eaux usées route de Rozier, il apparaît que ce réseau est vétuste et pourrait rapidement provoquer des effondrements sur la chaussée. Monsieur le Maire propose donc de le reprendre. Une estimation a été faite pour 35 000.00 € hors taxes et fera l'objet d'un lot numéro 3 dans l'appel d'offres intitulé « Aménagement du bourg RD59 ». Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 1200 € HT.

Monsieur Guillaume propose au conseil de valider la maîtrise d'œuvre et le projet, de l'autoriser à lancer l'appel d'offres et à solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du Département.

L'assemblée valide à l'unanimité.

BAIL FERMIER - Délibération 1902004 :

Monsieur le Maire propose de signer avec Monsieur Jean-Yves DUPUY un bail d'une durée de 9 ans pour les parcelles A 399 et A 1212 d'une surface de 10 244 M2 qui lui sont données en location. Il propose de signer ce bail avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2018. Il prendra fin le 31 octobre 2027. Le montant annuel de la location soit 91.61 € sera indexé sur l'indice de référence : 103.05. Le conseil municipal, 14 voix pour, autorise le maire à signer ce bail.

ASSURANCE CONTRAT GROUPE – Délibération 1902005 :

La commune a conclu un contrat d'assurance du personnel qui lui permet le remboursement des indemnités des agents en cas de maladie avec une franchise de 20 jours pour les agents soumis à la CNRACL (-28 heures) et une franchise de 10 jours pour les agents IRCANTEC (+28 heures). Le centre de gestion propose de lancer une consultation, avec adhésion facultative. Monsieur le Maire propose de donner délégation au CDG42 pour négocier un contrat groupe. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ASSURANCE SANTE ET PREVOYANCE – Délibération 1902006 :

Rappel : Par délibération en date du 27 novembre 2009, le conseil municipal a validé la signature d'un contrat avec la MNT pour couvrir le risque longue maladie des agents. Le centre de gestion propose de lancer une consultation pour :
-Une convention de participation pour le risque prévoyance (salaire demi-traitement en longue maladie).
-Une convention de participation pour le risque santé (hospitalisation, frais dentaires, optique....)
A l'issue de cette consultation, la commune se réserve la faculté d'y adhérer ou non (pour l'une ou l'autre des conventions).
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019 – Délibération 1902007

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants,
Vu le budget principal 2019,
Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECISE de ne pas augmenter les taux des 3 taxes ménage (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti).

Les taux des impôts directs locaux de la commune de Civens seront donc les suivants :

TAXES	Taux 2019
TH	2.92 %
FB	5.99 %
FNB	13.85 %

QUESTIONS DIVERSES :

OPPOSITION AU TRANSFERT A LA CCFE DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT – Délibération 1902008 :

La loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau et assainissement. Un aménagement a été prévu dans la loi du 3 août 2018 repoussant cette date au 1^{er} janvier 2026. Dans ce cas, les communes peuvent s'opposer au transfert par délibération (25 % des communes représentant 20 % de la population de la Communauté de communes).

La CCFE souhaite se donner le temps de préparer cette remontée de compétence et propose aux communes de s'opposer à ce transfert.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert automatique à la CCFE de la compétence eau et assainissement collectif des eaux usées.

TRANSFERT ZONE ARTISANALE LES PLACES – Délibération 1902009 :

Conformément à la loi NOTRe les zones d'activités communales doivent être transférées aux intercommunalités.

L'évaluation a été présentée à la CLECT du 20 février 2019 qui a validé le montant des charges transférées à la CCFE dans le cadre de cette compétence.

Pour la zone d'activités Les Places, le montant évalué en fonctionnement est de 51€/an et le montant évalué en investissement est de 1659 €/an soit un total de 1710 €/an qui seront déduits des Attributions de Compensation versées à Civens par la CCFE.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider cette évaluation.

Accepté à l'unanimité.

Micro tracteur :

Edouard Poncet et Pierre DENIS ont consulté 3 fournisseurs :

3 devis ont été comparés. Est retenu Feurs Motoculture pour 14 840 € TTC, y compris la reprise de la tondeuse autoportée Yanmar pour 2 500 € HT.

Communauté de communes de Forez-Est :

- **Station d'épuration des places :** vu l'opposition au transfert à la CCFE de la compétence assainissement, la commune devra reprendre la gestion de la station de la zone. Des transactions auront lieu dans le courant de l'année.

- **Pneus dans l'environnement :** 3 000 tonnes de pneus usagers sur le territoire de Forez Est. Le traitement de ces pneus est évalué à 300 €/tonne. Les élus du territoire et la chambre d'agriculture prévoient la mise en place d'une collecte.

- **Festival du rire 2018 à Cottance :** Une réussite – un 2^e est prévu cette année pour élargir au territoire de Forez Est.

- **Composteurs :** possibilité d'en commander.

Ecole :

Visite DDEN - point positif : changement des menuiseries

Voir réaménagement du bac à sable. Conclusion : belle école, bien entretenue, mairie à l'écoute.

Couchettes : 18 à 20 enfants à la sieste. Plus possible de coucher les enfants dans la salle d'évolution. La pièce réservée à la sieste peut accueillir seulement 11 enfants. Des discussions sont en cours pour une solution.

Ajustements pour l'utilisation de la cour et déroulement des repas cantine.

Demande pour un demi-poste d'ATSEM l'après-midi : pas de textes de loi régissant les postes d'ATSEM.

Effectifs : 108 élèves – 17 départs et 14 PS2 inscrits à ce jour

Commémoration : 24 mars à 10 heures

Ludothèque CCFE :

Installée à Feurs dans les locaux de la piscine. Mise à disposition de jeux pour les familles pour 6 € par an.

Camion avec des jeux, qui se déplace une à deux fois par mois dans les communes. Il est envisagé de l'étendre à toutes les communes du territoire de Forez Est.

Projet : Mise en place d'une fête du jeu le samedi 15 juin à l'aérodrome de Chambéon. Et pendant le mois de juillet, venue du « ludo-mobile » pour une découverte. Ok pour mettre la salle à disposition.

Atrium : projets en cours, rachat de la ferme.

Restaurant : pas d'évolution

Tour du Roannais : Départ de l'étape à Civens et arrivée à Montrond le 1^{er} juin 2019. Prêt de la salle pour un point presse. Course handisport à Montrond

Paris Nice : 13 mars – besoin de signaleurs

TOUR DE TABLE :

- Fabienne ETAIX : Mme Fernandez (Mutuelle Loire Forez) souhaiterait mettre en place début juin, une après-midi pour de la prévention buco dentaire pour les enfants (à voir avec l'école). Et pour les adultes, un bilan optique.
Suite à la proposition de mutuelle village : 44 adhérents principaux civennois.
Proposition de pose de rideaux : devis pour du voilage entre 500 et 600 €
- Maurice ROCLE : réunion voirie CCFF – 850 000 € de travaux réalisés – groupement d'achat de sel – achat de radars mobiles à prêter aux communes –
Réunion du SIEL : élection du nouveau bureau – THD 42 : 100 000 prises installées – proposition d'installation de panneaux label « commune fibrée ».
- Véronique PONTON : possibilité d'un passage piéton vers l'abribus ? : Le département ne donne pas l'autorisation sur la RD10 hors agglomération.
- Dominique DUBOIS : a assisté le 5 février à un spectacle humoristique sur la radicalisation avec débat
- Fabien : boîte à livres à l'entrée de l'école – Inter CMJ journée visite du conseil départemental et régional le 15 mai.
- Nathalie Blanchard : augmentation du prix de la clique Commémoration : 75 à 80 €
- CCAS : repas en préparation (25 nouveaux cette année) et semaine bleue
- Michel GRAND : marche des Baladins les 1^{er} et 3^e mercredis du mois – salle des associations indisponible pour prendre le café en raison des cours de dessin – hall de la salle des associations est donc mis à leur disposition

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Prochain conseil le 28 mars